

La Roche-sur-Yon, le 24 août 2026

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI

En copie à Madame la présidente de
l'association des maires et présidents de
communautés de Vendée

Objet : Adaptation de la posture Vigipirate - entrée en vigueur du plan rénové
PJ : 2

Le gouvernement a publié la nouvelle posture Vigipirate « été-automne 2026 », entrée en vigueur le 22 juin 2026, et a retenu un stade d'alerte de niveau intermédiaire de « vigilance renforcée ».

La sécurité des zones d'affluence, des sites touristiques et des bâtiments publics ou institutionnels dans la perspective de la rentrée politique demeure prioritaire.

A l'aune de la prochaine rentrée scolaire, les consignes de sécurité sont maintenues afin de porter une attention soutenue aux modalités de surveillance, d'organisation et de contrôles des lieux et sites de grands rassemblements, en coordination avec les forces de sécurité intérieure du département.

Par ailleurs, tenant compte de la recrudescence de survols de drones non autorisés en Europe et sur le territoire national, je vous demande de signaler tout survol suspect sur des sites sensibles identifiés sur votre territoire auprès des forces de l'ordre (17) et de sensibiliser les acteurs concernés à cet enjeu pour assurer une veille active.

Plus globalement, cette période de rentrée sera propice au renouvellement ou à la vérification de la bonne actualisation des plans de sûreté des établissements recevant du public. Ils pourront être encouragés à tester leurs mesures d'organisation par des exercices appropriés et à les compléter le cas échéant.

A l'échelle des communes, j'invite les référents sûreté à s'assurer de l'actualisation des plans de prévention et de protection pour garantir la sécurité (y compris numérique) des installations, infrastructures et réseaux.

Enfin, votre attention est attirée sur la rénovation du plan Vigipirate 2026, dont les grands principes et mécanismes sont décrits dans le nouveau document « Faire Face Ensemble » joint, mis également à disposition de vos services sur le site du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale - <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/le-plan-vigipirate-faire-face-ensemble>

Le changement de dénomination des niveaux de vigilance du plan vigipirate, qui demeurent néanmoins au nombre de trois, conduit à la modification des logos correspondants à ces niveaux. Les nouveaux logos, joints à la présente, figurent en clair sur le site du SGDSN précité.

Je vous invite à relayer largement ces nouveaux supports auprès de vos services et acteurs de sécurité de vos territoires, en veillant d'y intégrer le secteur du commerce recevant du public (grandes surfaces, épiceries, etc.).

Je vous remercie de votre implication pour assurer la sécurité de la population sur le territoire.

Le préfet,



Eric FREYSSELINARD